

48190 ALLENC

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 08 juin 2017

Date convocation : 18 avril 2017 Membres afférents au C.M. : 11 Membres présents : 10

L'an deux mille dix-sept, le huit juin, à 20 heures 45, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Jean-Bernard, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux : ANDRE Jean- Bernard, RANC Christophe, PEYTAVIN Martine, DIET Sylvie, FERRIER Jacky, MAURIN Gérard, RICHARD Jean-Paul, PEYTAVIN Michel, MARCON Véronique, MAURIN Dominique.

Absent excusé: JAFFUER Christophe qui a donné pouvoir à Mme MAURIN Dominique

Mr FERRIER Jacky a été élu secrétaire de séance.

30-2017 : Allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la section de Veyrines

Membres qui ont pris part à la délibération : 08

Votes: pour: 07 - contre: 01 - abstention: 0

Messieurs RICHARD Jean-Paul et MAURIN Gérard sortent de la salle, le vote de Mr JAFFUER Christophe ne compte pas.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'examen du projet d'allotissement des terres agricoles et pastorales de la **section de commune de Veyrines**.

Monsieur le maire fait part de son intention d'harmoniser les prix au niveau de tous les sectionaux de la commune afin de proposer les parcelles aux mêmes prix sans distinction de sections.

Après avoir délibéré le conseil municipal

- > donne son accord sur cette harmonisation des prix
- > statue sur le prix de 38,00 € l'hectare pour les terres agricoles et 7.50 € l'hectare pour la forêt

31-2017 : Allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la section de Beyrac

Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Votes: pour: 08 - contre: 01 - abstention: 0

Monsieur MAURIN Gérard sort de la salle.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'examen du projet d'allotissement des terres agricoles et pastorales de la **section de commune de Beyrac**.

Monsieur le maire fait part de son intention d'harmoniser les prix au niveau de tous les sectionaux de la commune afin de proposer les parcelles aux mêmes prix sans distinction de sections.

Après avoir délibéré le conseil municipal

- > donne son accord sur cette harmonisation des prix
- > statue sur le prix de 38,00 € l'hectare pour les terres agricoles et 7.50 € l'hectare pour la forêt

32-2017: Acquisition de terrain famille CUMINAL

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes: pour: 11 - contre: 0 - abstention: 0

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir une partie du terrain suivant pour un échange avec un particulier afin d'élargir la voirie :

- Partie de la parcelle YP 205 pour environ 216 m²

La famille CUMINAL cède à la commune une bande de terrain de la parcelle YP 125 :

Références cadastrales		Lieu-dit	Nature	Sunface totale de la naveelle	Superficie concernée
Section	N° après division		Nature	Surface totale de la parcelle	par cette acquisition
YP	125	Le Village	T S	499 m ²	216 m ²

La Famille CUMNIAL cède cette partie de parcelle pour un montant de 10 €/m²

Un document d'arpentage délimitera la partie de la parcelle (environ 216 m²) et sera à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Décide** de réaliser ces acquisitions de terrain.
- ▶ **Indique** que les frais d'arpentage et de l'acte notarié seront à la charge de la commune.
- ▶ **Donne** tout pouvoir au Maire pour passer et signer les documents d'arpentage, l'acte notarié à intervenir dans les conditions indiquées ci-dessus.

33-2017 : Subvention département programme voirie 2017

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes: pour: 11 – contre: 0 – abstention: 0

Monsieur le Maire remémore au conseil municipal les devis réalisés par le Lozère ingénierie pour les programme de voirie 2017

Devis LOZERE INGENIERIE:

VC Du Mazel : 26 575 € HT Chemin du Causse : 32 366 €HT Village du Beyrac : 12 968 € HT

TOTAL travaux :.....71 909 HT €

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de demander le déblocage de la subvention départementale pour ces projets de voiries, enveloppe de subvention d'un montant de 13 433 €

Questions diverses

- <u>Projet Eolien</u>: présentation du projet éolien par la société Conseil Reflex, sous-traitant de EDF Energie Nouvelle, Messieurs BARAYRE Pascal et LABROUSSE Eric. Cette présentation fait suite à celle qui a eu lieu en janvier 2017 pendant laquelle a été faite une première approche avec vidéo.
 - Visionnage d'un power point présentant :
 - EDF énergies nouvelles
 - parc éolien en France et en Languedoc Roussillon
 - déroulement d'un projet éolien (notamment les études réalisées avec impact faune/flore/paysage/bruit (pas plus de 5 décibels de jour et 3 décibels la nuit))
 - implantation des mats de mesures qui étudient les vents sur 1 ou 2 ans
 - concertation des élus / propriétaires / population via enquête publique
 - démantèlement du parc en fin de projet et remise à niveau du site
 - cartes de la commune avec endroits potentiels et zones rédhibitoires (2 zones potentielles sont visible sur cette carte : Nord/ouest = sections Veyrines et Nord/Est : section 4 villages)
 - retombées économiques locales : CET + IFER = 10 000 € par méga watt par an avec répartition : commune/communauté de communes 70% (pourcentage de répartition entre les deux à négocier) et 30 % pour le département + loyer terrain et chemins d'accès
 - compensation si déforestation et arbres replantés sur le département ou en France
 - engagement de EDF de soutenir financièrement des projets sur la commune (projets non privés)
 - quelques retour sur les questions des conseillers et du public :
 - le déneigement et l'entretien des accès au site seraient pris en charge par EDF
 - le parc de Allenc **serait** composé de 5 éoliennes de 3 méga watt
 - les éoliennes sont équipées de capteurs de mesures de décibels permanents, il est possible pour un habitant de faire une demande de relevé de bruit si doute ou gêne

A la fin de lé présentation, Monsieur le Maire demande le huit clos afin de discuter du projet avec le conseil. Après en avoir débattu, le public est invité a réintégrer la salle, et Monsieur le Maire informe la population que le conseil municipal réserve sa décision car les retombées financières ne sont pas claires et il reste des questions en suspens. Le Projet est donc suspendu et aucune suite ne sera donné pour le moment.

- <u>Petit matériel pour la salle communale :</u> Rappel des devis pour la laveuse : 2 961.26 € HT et pour<u>la</u> machine à glaçons : 1 232.44 € HT
- <u>Devis eclairage SDEE</u>: Présentation du devis pour l'éclairage public du Beyrac réalisé par le SDDEE, montant 3 371.30 € HT